



CNE info UCLouvain 6 - Juillet 2025

Ce mois de juillet 2025 marque le 6^e numéro de notre publication CNE info-UCLouvain. Nous vous remercions pour vos nombreux encouragements à continuer cette lettre d'information mensuelle.

Pour toute information ou pour recevoir cette newsletter automatiquement contactez-nous à l'adresse mail : secretariat-cne@uclouvain.be

CE du 23 juin (Lien vers les PV du CE : <https://urls.fr/oJievp>)

- La rectrice a présenté son **plan stratégique “Un cap, du sens”** au CE. Les représentants CNE ont partagé leurs premières impressions lors de la réunion. Ils ont entre autres souligné l'importance du personnel dans ce nouveau plan stratégique. Un avis complet sur celui-ci a été envoyé aux autorités.
- Les démarches pour la mise en place opérationnelle de **la commission paritaire** pour les universités libre subventionnée avancent. Il n'y a pas encore de date pour la mise en place réelle. Plusieurs étapes administratives doivent encore être franchies avant que cette nouvelle commission paritaire puisse se mettre au travail.
- Les **nouveaux rythmes académiques** sont toujours en réflexion. Une première ébauche a été présentée au CE. Dans ce dossier il convient de tenir compte des desiderata de l'ensemble des intervenants de l'enseignement supérieur. Des projets pilotes seront menés pour certains programmes.
- **Les Restos U** connaissent actuellement un grand nombre de changements. Une procédure de recrutement est en cours pour le poste de direction. Par ailleurs, un nouveau responsable des ressources humaines a été engagé.
- **La feuille de route Saint-Louis** a été présentée au CE. Un premier train d'actions est prévu pour l'année 2025. Les représentants CNE ont attiré l'attention sur la possible charge de travail supplémentaire qu'elle induirait.
- Le **site Saint-Louis se porte acquéreur de bâtiments** dans la rue du Marais. Le coût total de l'opération ne dépasserait pas le cumul des coûts actuels des locations que le site doit assumer pour disposer de l'espace nécessaire à ses activités.

- La VRPP a informé que les **2 canaux officiels de communication** au sein de l'université **seraient le mail et Teams**. Il a été rappelé que les membres du personnel n'ont aucune obligation de communiquer leur numéro de téléphone privé aux membres de leur équipe.

CE extraordinaire du 23 juin

Une fois par an le CE se réunit en session extraordinaire pour analyser la **situation économique et financière de l'université**. Cette réunion se tient en présence du réviseur d'entreprise. La réunion relative aux comptes 2024 a eu lieu ce 23 juin dernier.

L'année 2024 s'est terminée avec un **résultat opérationnel de 54 millions d'euros**.

C'est un très bon résultat compte tenu des modifications intervenues en cours d'année, entre autres au niveau du précompte sur la partie recherche des mandats d'académiques.

Après affectation selon toutes les balises mises en place par le conseil d'administration, le **résultat final est de 14,4 millions d'euros**. Une partie de ce résultat a été affecté au fonds Next.

Les représentants CNE ont profité de cette réunion pour poser des questions afin de bien comprendre la situation financière de l'institution.

Si les résultats de l'année 2024 sont bons, **la prospective à 5 ans est plus critique**, certains risques pouvant se matérialiser. Ceci explique la prudence des autorités dans la confection des budgets.

Néanmoins, les représentants CNE ont insisté pour que **les moyens budgétés pour le personnel soient bien attribués à ce poste** et ne servent pas à augmenter le résultat de l'année. Il semble que cette demande répétée depuis de nombreuses années ait bien été entendue: les responsables seront invités explicitement à remplacer les membres du personnel en absence de longue durée ; l'anticipation des départs à la pension sera, par ailleurs, facilitée.

Les représentants CNE au CE ont également rappelé leur **souhait que l'université mobilise des moyens pour mettre en place une vraie politique liée aux fins de carrière**.

CPPT du 26 mai 2025 (Lien vers PV du CPPT : <https://urls.fr/zh3Yhw>)

- Les représentants CNE du personnel ont demandé qu'on rappelle **les différents numéros d'appel d'urgence** : pensez à les enregistrer dans votre téléphone.



- **Les bâtiments de l'Université sont en principe fermés et ne permettent plus d'accès après 19h30**, sauf autorisation expresse du chef de service. Si vous constatez que ce n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous communiquer les informations.
- Le CPPT a demandé de rappeler les **règles à appliquer en cas de fortes chaleurs** ainsi que la nécessité de prendre des mesures dans les bâtiments où la température n'est pas supportable (ex. : télétravail ou délocalisation vers des locaux où il fait plus frais).

Délégation syndicale

- **Congés légaux et congés extralégaux pour le PAT** : l'application "ma demande d'absence" comprend :
 - Une première page listant vos droits aux congés. Vous y retrouvez entre autres :
 - **une ligne congés légaux** :
 - Qui vous sont attribués en fonction des prestations de l'année précédente et de votre temps de travail.
 - Qui s'élèvent à 20 jours pour une personne ayant travaillé à temps plein l'année qui précède et qui travaille à temps plein l'année en cours.
 - Ils doivent être pris pour le 31 décembre de l'année en cours.
 - **une ligne congés extralégaux** :
 - Résultat d'une négociation demandée par la délégation CNE UCLouvain ([CCT](#) congé 2025)
 - Ils s'élèvent à :
 - 9 jours pour un membre du personnel de L'UCLouvain à LLN, Woluwe, Tournai, Saint-Gilles, Saint-Louis (engagé depuis le 1^{er} septembre 2023), et Mons (engagé depuis le 1^{er} janvier 2025).
 - 11 jours pour un membre du personnel occupé sur le site de Mons au 31 décembre 2024 ou faisant partie du cadre d'extinction de Saint-Louis.
 - Ils vous sont attribués en début d'année en fonction de vos prestations à venir. Exemples :
 - Un CDI à 100% recevra la totalité des jours en début d'année,
 - Un CDD à 100% qui se termine en mars recevra $\frac{1}{4}$ du nombre de jours attribué à une personne qui travaille toute l'année.
 - 8 jours peuvent être reportés jusqu'au 31 mars de l'année suivante, les autres sont perdus. (Il existe une procédure pour certaines situations exceptionnelles).
 - Lorsque vous créez une demande de congé vous ne retrouvez pas de ligne congés légaux ou extralégaux, mais une seule ligne congés annuels : cela est dû au fait que le programme suit un ordre dans la prise de congés : 1. Congés de l'année précédente (jusqu'au 31 mars), 2. Congés légaux 3. Congés extralégaux.
 - L'employeur se conforme à la loi et veut donc s'assurer que le membre du personnel prenne bien ses 20 jours de congé légaux. Néanmoins nous avons fait savoir à l'employeur que cette façon de faire empêche un certain nombre de membres du personnel (en CDD ou en CDI) dont le contrat se termine en début d'année de bénéficier au moins d'une partie de ces jours de congé extralégaux. Ce qui ne nous semble pas équitable. Nous avons analysé plusieurs pistes pour remédier à cette situation. Nous ne sommes pas encore tombés d'accord avec la direction sur une

solution qui permettrait à chaque travailleur de bénéficier de son droit aux jours de congé extralégaux de la meilleure des façons.

- **Personnel scientifique** : la plupart des règles régissant le cadre de travail du personnel scientifique se trouvent dans [le règlement de travail](#), le Ramcs et des Conventions collectives que vous pouvez trouver via le lien suivant [Règlements et documents de référence pour le Personnel Scientifique - Jira Service Management](#).
- **Le travail sur la charge du personnel académique** a commencé. Nous avons rappelé notre demande faite au Conseil d'entreprise d'être associés à ce travail. Nous vous tiendrons au courant des avancées.

Savez-vous que ... ?

- Suite à de nombreuses demandes de la délégation CNE l'employeur a mis en place un **accompagnement social individuel**. Si vous avez besoin d'aide dans le cadre d'une situation personnelle compliquée ou si vous avez des questions par rapport à des démarches administratives, vous pouvez contacter en toute confidentialité **Pobos** par téléphone (0800 11 0 11) ou via le site web www.poboslink.be – onglet « Je souhaite introduire une demande d'aide ». Vous aurez besoin de votre numéro FGS qui se trouve sur votre carte de membre du personnel.

Évènements à venir

26 août	CE extraordinaire sur l'assurance groupe
28 août	CPPT
5 septembre	Journée du personnel
15 septembre	Rentrée académique

Vous trouverez de très nombreuses informations sur le site <https://www.desy.ucl.ac.be>.

Editrice responsable : Marie Lemeland, Rue Pletinckx 19, 1000 Bruxelles